



vex info

Sommaire

Editorial	2
Brèves officielles	3
Chats - chiens	5
Environnement	6
Patrimoine	8
Nouveau centre scolaire	10
Brèves touristiques	12
Projet 6H	14
Projet 8H	15
Brèves scolaires et périscolaires	16
Mérites bacounis, nouveaux citoyens	18
Société	19
Manifestation	20
Comptes annuels	22
Calendrier des manifestations	24

**Jeudi
13 juin 2019**

Salle du complexe communal

**Assemblée
bourgeoisiale: 19h**

**Assemblée
primaire: 19h30**



Politique énergétique communale, à quand la transition?

Par le biais d'accords intelligemment négociés à la fin des années 40, la commune de Vex bénéficie depuis plusieurs décennies de prestations qui lui sont octroyées gratuitement par la société Alpiq SA, laquelle a repris les obligations contractées par les précédentes sociétés qui exploitent une partie de la force de l'eau bacounie pour produire de l'électricité. Les engagements d'Alpiq SA en faveur de la commune de Vex sont valables jusqu'au 31 décembre 2031, date d'échéance de la concession octroyée par les communes pour exploiter les eaux de la « Première Dixence ».

Ces prestations gratuites sont pour l'essentiel redistribuées par la commune sous la forme de tarifs électriques très avantageux facturés aux consommateurs dont les compteurs électriques sont situés en-dessous de l'altitude de 1180 mètres. Ces tarifs préférentiels profitent également aux administrés qui ne sont pas domiciliés sur la commune, pourvu que leur résidence secondaire soit située au-dessous de cette fatidique altitude. Pour les autres consommateurs, situés au-dessus de cette côte et moins chanceux, les tarifs électriques appliqués sont fixés par la société de distribution ESR SA et sont environ 40 % plus chers que le tarif préférentiel de Vex.

Cette politique énergétique a été validée en décembre 2007 par l'assemblée primaire.

Le modèle communal en place consiste donc en priorité à subventionner la consommation d'électricité et non pas, comme le font toutes les collectivités publiques, à privilégier les mesures d'aides permettant de réaliser des économies d'énergie, comme par exemple l'installation de pompes à chaleur, l'isolation des bâtiments, la pose de panneaux solaires,...

Ces subventions communales à la consommation sont évidemment appréciées et même si elles sont distribuées de façon très inégalitaire entre les administrés, nous ne pouvons que nous réjouir de la perspicacité qui fut celle des édiles qui à l'époque ont adroitement négocié ces avantages.

Tôt ou tard pourtant, une transition énergétique aura lieu à Vex. Les Bacounis prendront des mesures pour assainir leurs bâtiments et diminuer la consommation d'énergie, en particulier celle de l'électricité dont ils sont très gourmands (plus de 50 % des installations de chauffage fonctionnent à l'électricité à Vex, alors que la moyenne valaisanne se situe à environ 25 %). Ils installeront des panneaux solaires, des chauffages performants, rouleront avec des voitures électriques, isoleront leur maison et l'équiperont de compteurs « intelligents » permettant d'optimiser l'utilisation de leur propre production, soit par auto-consommation, soit par la vente de leur surplus sur le réseau. Grâce à ces mêmes compteurs « intelligents », ils achèteront l'électricité qui leur manque à des moments favorables du point de vue tarifaire.

Ces mesures d'assainissement coûteront cher.

La commune a aujourd'hui les moyens de les subventionner avec des montants relativement importants, plusieurs millions, et ce sans avoir à puiser dans les caisses communales.

Il suffit pour cela de changer de politique énergétique, d'utiliser les fonds dépensés actuellement pour soutenir la consommation d'électricité et de les affecter notamment à des mesures d'assainissement des bâtiments et d'auto-production.

A l'heure où la jeunesse manifeste dans les rues de nos villes pour demander à ses aînés ce qu'ils entendent faire pour le climat d'une planète – la nôtre – dont on mesure jour après jour la fragilité, la question de la pertinence de la politique énergétique bacounie est plus que jamais d'actualité.

La transition est urgente !

Danny Defago,
président de la commune



Nouveaux collaborateurs à la commune



Depuis l'été 2018, l'équipe de la crèche et de l'UAPE s'est enrichie de trois nouvelles personnes (de gauche à droite): **Gaëlle Rossier**, originaire de Saint-Martin, est engagée à 65% tandis que le sédunois **Genséric Vionnet** est à 60%. Ils sont tous deux diplômés ASE (assistant socio-éducatif). **Nathalie Crettaz**, habitante de Vex, possède une formation d'aide-familiale et travaille elle aussi dans les deux structures, à 40%.

Depuis le printemps 2018, **Philippe Mayoraz** travaille à la réception de la commune à 60% et gère la partie administrative liée à la sécurité publique et au commerce. Il habite à Vex et possède une formation d'employé de commerce.



Christophe Luyet est le nouveau chef des travaux publics de la commune depuis décembre 2018. Originaire de Savièse, marié et père de deux enfants, il possède une formation en maçonnerie-bâtiment et un brevet fédéral de contremaître en génie civil. Il dispose par ailleurs des permis de toutes les machines de chantier et travaille à 100%.

Guillaume Carrupt travaille lui aussi à 100% depuis septembre 2017 et s'occupe, en collaboration avec Olivier Grange, de l'entretien des espaces verts de la commune. Il se forme actuellement au permis de machiniste et réside à Vex.



Depuis l'hiver dernier, **David Lopes** a rejoint l'équipe des travaux publics pour un poste à 100%. Détenteur d'un CFC en menuiserie, David sera chargé notamment de l'entretien des bisses, torrents et chemins pédestres et il s'emploiera au déneigement des Collons en hiver.

Recensement des logements habitables

Afin de mettre à jour de manière juste et équitable les taxes communales liées au tourisme et aux ordures, **Pierre Emery** et **Patrizia Clavien** du service des constructions, sillonnent la commune de Vex depuis septembre 2018 afin de réaliser des pointages chez les particuliers et dans les commerces.

Ils prennent les mesures des surfaces des logements, contrôlent les modifications éventuelles d'affectation et en profitent pour réaliser les contrôles de sécurité (feu, extincteur, voie d'évacuation, sécurité générale,...).

Les contrôles ont commencé en priorité chez les personnes ayant contesté la taxe touristique (300 logements environ). Patrizia Clavien prendra ensuite contact avec tous les autres propriétaires.

Information concernant l'attribution de la concession de ramonage

Il est porté à la connaissance de la population qu'en date du 25 mars 2019, le chef du Département de la sécurité, des institutions et du sport a nommé M. Hervé Magnin en qualité de concessionnaire pour les localités suivantes: Arbaz, Ayent, Grimsuat, Hérémece, Savièse, Sion et Vex.

Ce dernier remplace dès le 1^{er} avril 2019 M. Serge Garin, que nous remercions pour ses longues années de service.

Hervé Magnin - Maître-ramoneur
Route de Nax 27 - 3979 Grône
078 610 51 04 - maisonmagninherve@gmail.com



Tarifs de l'électricité en-dessous de l'altitude de 1'180 mètres

Lors de l'assemblée primaire du 13 décembre 2018, la population a été informée de l'augmentation de 2 cts/KWh du tarif de l'électricité pour les administrés situés en-dessous de l'altitude de 1'180 mètres, lesquels bénéficient d'un tarif très préférentiel par rapport aux habitants situés au-dessus de cette altitude.

Cette augmentation a été décidée par le Conseil municipal pour l'année 2019 dans le but de tenir compte de la garantie offerte par le distributeur d'électricité (la société ESR SA) de ne fournir à ses clients que de l'énergie propre et renouvelable valaisanne. Il est à noter que cette plus-

value, dite «plus-value écologique» est facturée depuis 2017, selon un tarif qui varie chaque année, à tous les clients de l'ESR, sauf aux habitants de Vex situés en-dessous de l'altitude de 1'180 mètres. Cette plus-value est redistribuée par l'ESR aux communes productrices d'énergie propre de la région, donc en partie à la commune de Vex.

Les clients qui refusent de payer cette plus-value et qui souhaitent donc consommer de l'énergie produite par des centrales nucléaires ou des usines à charbon ont jusqu'au 15 juillet 2019 pour demander, par écrit, à l'ESR SA à Sion, à ne pas se voir facturer le surcoût.

Obligation de fauchage et d'entretien des prés

Lors des contrôles effectués par la police intercommunale du Val d'Hérens durant l'été 2018, pas moins de 76 irrégularités ont été constatées sur le territoire de la commune de Vex.

L'entretien des terres a pour but non seulement de diminuer les facteurs de risque d'incendie en été, mais encore d'agir sur la stabilité du manteau neigeux en hiver.

Ainsi, l'administration communale de Vex rappelle à tous les propriétaires de terrains sis dans la **zone à bâtir** et à **l'intérieur des périmètres de sécurité**, qu'ils doivent entretenir correctement leurs bien-fonds, conformément

à la loi cantonale du 18 novembre 1977 sur la protection contre l'incendie et les éléments naturels et à l'article 2 du règlement communal sur l'entretien des terres.

De fait, avant le 1^{er} août, les propriétés situées dans les zones «Village», «Mayens-de-Sion» et «Thyon-Les Collons» doivent être entièrement et correctement entretenues, pâturées ou fauchées, débroussaillées selon le schéma ci-dessous et l'herbe doit être évacuée.

De plus, les points suivants sont à observer:

1. Le nettoyage au moyen de désherbant ou de feux n'est pas autorisé.
2. Les déchets végétaux sont à acheminer à la décharge de la Crettatsin ou au centre de tri des Collons.
3. En cas d'inexécution des mesures précitées, le Conseil communal, après sommation préalable, les fera exécuter aux frais des propriétaires concernés, sans préjudice de l'amende éventuelle.
4. Selon l'art. 5 du règlement de police de la commune de Vex, tous les ouvrages bruyants pouvant troubler le repos public sont interdits les dimanches et les jours de fêtes. Les exceptions demeurent réservées.

Les règlements sont consultables sur le site internet de la commune à l'adresse suivante:

<http://www.vex.ch/commune/reglements.html>

Merci pour votre compréhension et votre collaboration.

Mathieu Carruzzo, conseiller communal

INSUFFISANT



CORRECT





Surpopulation de chats sur la commune de Vex

Depuis plusieurs années nous constatons une forte augmentation de la population de chats errants sur notre territoire communal.

Cette augmentation rapide est néfaste à bien des égards. D'une part, les chats errants peuvent engendrer des dégâts importants ainsi que de nombreuses nuisances pour la population, et d'autre part, la création de colonies denses de chats errants entraîne l'émergence et la prolifération de maladies pouvant infecter nos animaux de compagnie.

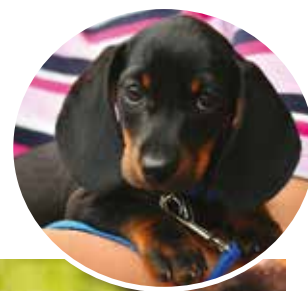
La commune de Vex souhaite réguler de manière douce et sans aucune mise à mort cette surpopulation. Pour cela, nous avons besoin de la collaboration de chacune et chacun des citoyennes et citoyens bacounis. Des gestes simples, basés sur la responsabilité individuelle, suffiront à freiner cette expansion:

1. Il est impératif de ne pas nourrir les chats errants et ce, que ce soit de manière volontaire ou involontaire en laissant de la nourriture à l'extérieur pour son animal de compagnie par exemple. Les personnes

qui nourrissent volontairement les chats errants devraient aller au bout de la démarche et faire stériliser et soigner ces animaux.

2. Les propriétaires dont les animaux domestiques vivent à l'extérieur se doivent de prendre toutes les mesures nécessaires pour empêcher leur prolifération. Les chats non stérilisés qui se baladent librement contribuent à la prolifération des chats errants. Les chats sont matures dès l'âge de 6 mois et peuvent avoir jusqu'à deux portées par an d'au moins 3 chatons. Selon l'ordonnance sur la protection des animaux, le détenteur d'animaux doit prendre les mesures que l'on peut raisonnablement exiger de lui afin d'empêcher une reproduction excessive de ces animaux.

3. Nous encourageons également les propriétaires d'animaux domestiques vivant dehors de les équiper de colliers et de les faire pucer pour faciliter leur identification en cas de besoin. Une vaccination régulière et un suivi vétérinaire sont également conseillés.



L'administration communale se réserve le droit, en cas de surpopulation avérée et problématique, d'organiser en partenariat avec la SPA une campagne ponctuelle de stérilisation/placement des chats errants.

Si vous avez autour de votre habitation des chats errants, nous vous remercions d'en informer la municipalité en indiquant le quartier concerné ainsi que le nombre approximatif d'animaux errants.

Merci d'avance pour votre collaboration!

Mathieu Carruzzo,
conseiller communal

Information concernant la perception de l'impôt sur les chiens

Dès la mi-janvier 2020, une facture avec bulletin de versement sera envoyée à tous les propriétaires de chiens de la commune de Vex. Il ne sera par conséquent plus nécessaire de se présenter aux guichets communaux. En revanche, l'obligation de présenter une attestation RC Chien valable pour l'année en cours reste d'actualité.

De plus, le tarif de base à Fr. 100.- sera systématiquement appliqué sauf en cas de présentation d'une attestation de cours, ou en cas d'exonération.

Ces documents peuvent être envoyés par e-mail à l'adresse suivante: commune@vex.ch.

Nous rappelons que selon l'art. 2 du Règlement concernant la perception de l'impôt sur les chiens, tout détenteur de chien domicilié en Valais ou y résidant plus de trois mois par année, doit s'acquitter de l'impôt sur les chiens pour le 31 mars de l'année en cours.

A noter que les chiens âgés de plus de 6 mois au 31 décembre de l'année en cours ne sont plus exonérés de l'impôt.

Pour finir, chaque détenteur de chien a l'obligation d'annoncer à l'autorité communale et à la base de donnée AMICUS le changement de statut de son animal.

Le règlement «RS 652.100 - Règlement concernant la perception de l'impôt sur les chiens» peut être consulté sous lex.vs.ch.

Merci pour votre collaboration!

Mathieu Carruzzo,
conseiller communal



Torrents en furie

Le 6 août 2018, les routes cantonales Vex-Hérémence et Vex-Evolène ont été fermées durant près de 24 heures en raison de l'obstruction des passages souterrains et du déversement consécutif d'eau, de boues et de pierres sur la chaussée. La situation de crise se renouvelait le 21 août alors que les premiers travaux de réparation et consolidation étaient en cours. Selon une analyse météorologique de l'événement, la région des Collons-Rindouets a reçu, à 15 jours d'intervalle, deux orages considérés comme étant des pluies centennales, c'est-à-dire supposées survenir en moyenne une fois par siècle.



Torrent de la Corniolla: tronçon profondément érodé.



Torrent de la Corniolla entre les Verneys et RC Hérémence: déboisement, reprofilage du lit, drainages et ensemencement.



Torrent des Collons Nord: pose de la canalisation de dérivation de crues dans le cadre du PGEE (Plan Général d'Evacuation des Eaux)

Torrent des Collons Nord: protection provisoire



La ravine sous l'ancienne église Saint Sylve: une solution gratuite... lorsqu'il n'y a pas de valeurs économiques menacées!



Le torrent de la Tsénaz, qui traverse Hérémence, constitué d'un enrochement bétonné, a résisté aux flots. Sur Vex, les torrents de la Brecca et surtout celui de la Corniolla, qui coulent dans un lit naturel, ont été profondément érodés par un débit liquide estimé à environ 1.5 m³/s. Les levés topographiques montrent par endroits un lit mesurant jusqu'à 4 m de largeur et 3 à 4 m de profondeur alors qu'il se franchissait partout à pied sans difficulté. Cette érosion de plusieurs m³ par mètre linéaire de torrent est liée à la forte pente du terrain et à sa nature géologique: de la moraine alternant couches de sable, de limon ou de gravier parsemées de blocs. Elle explique que les traversées des routes cantonales – dont la pente et la capacité sont réduites – se soient rapidement bouchées. Alors que les chemins pédestres du bisse de Fang et de Combioula ont été coupés.

Face à de tels événements, qu'il faut désormais redouter car probablement liés au changement climatique, la réaction se fait par étapes. Dans une réponse instantanée, cantonniers et employés communaux se sont activés pour assurer la sécurité et – avec l'aide d'entreprises privées – pour rétablir la circulation. Dans une phase de mesures de sécurisation immédiate 2018, des interventions urgentes ont été mises en œuvre pour réparer le lit des torrents concernés et tenter de les stabiliser aux points critiques afin d'éviter la propagation des dommages: **mises sous tuyau, enrochement et bétonnage du lit, construction de seuils, coupes de bois, reprofilage du lit et ensemencement, etc.**



L'étape suivante des mesures urgentes 2019 voit la mise en place d'un **système de feux sur les routes cantonales**, comme il en existe pour les zones d'avalanches, avec un détecteur de débit à la Sara. En 2019 également, des mesures constructives seront mises en œuvre, comme **la consolidation de points critiques** (glissements de terrain à l'amont de la Sara) et **l'amélioration des entrées des passages sous les routes cantonales**. Ces derniers font l'objet d'études spécifiques afin de définir les mesures adéquates et de les améliorer avec l'espoir de pouvoir supprimer les feux dans 2 à 4 ans.

Parallèlement, l'étude d'un **concept général, des Collons à la Borgne**, est lancée en vue de mesures valables pour l'entier du torrent. Ce concept doit comparer le rapport coût/bénéfice de **différentes stratégies**: laisser éroder le versant sur le modèle de la ravine sous l'ancienne église St-Sylve, construire un déviateur de crues de façon à stopper l'érosion du lit ou stabiliser le lit par un enrochement bétonné ou par des seuils en caissons de bois. **C'est sans doute une combinaison de ces solutions qui sera appliquée.**

Tout ceci impacte fortement le budget de la commune avec des dépenses imprévues mais contraintes. Heureusement, canton et confédération participent au financement de ces mesures, à des taux variables de cas en cas, mais plus élevé qu'en conditions normales vu le caractère exceptionnel de ces événements.

Pierre-Alain Oggier,
conseiller communal

Chiffres pour 2018,
ceux de 2019 n'étant pas
encore connus:

Coûts totaux:
environ Fr. 856 000.-

Subventions cantonales:
environ Fr. 713 000.-

Part résiduelle à charge
de la commune:
environ Fr. 143 000.-



La Sara: stabilisation du lit et aménagement d'une section de mesure automatique du débit pour les feux rouges.

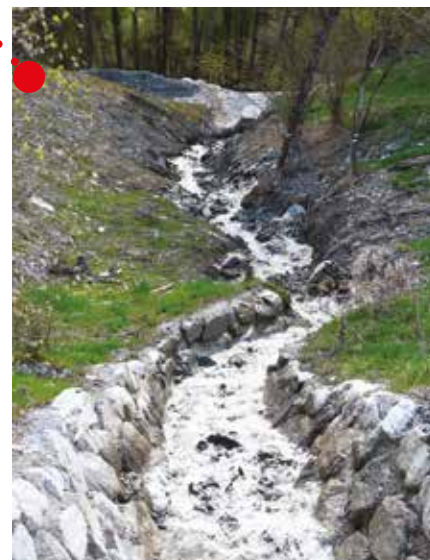


Les Verneys: redressement d'un virage et stabilisation du lit.

RC Hérémece: aide au franchissement par la construction d'un toboggan et le lissage du passage sous route.



Ancienne route d'Hérémece: stabilisation du lit et aménagement d'un gué bétonné.



RC Evolène: stabilisation du lit et digue de guidage et mise en place de feux rouges en attente de la construction d'un pont.





Vignes de la bourgeoisie

La bourgeoisie de Vex possède deux vignes situées au nord du territoire de la ville de Sion, juste au-dessus de la nouvelle route de Savièse et de l'école d'ingénieur.



Ces vignes sont aujourd'hui louées et exploitées entièrement par la cave Dubuis & Rudaz avec l'encépagement suivant:

Vigne 1 dite «Lentine»

Surface: 2'492 m²

Cépages:

1/3 Chasselas

1/3 Humagne rouge

1/3 Ermitage

Vigne 2 dite «Pagane»

Surface: 965 m²

Cépage:

Petite Arvine

Courant 2018, l'exploitant a signalé au propriétaire que deux murs situés au sommet de la vigne «Lentine» étaient tout ou partiellement effondrés depuis plusieurs années déjà.



Consciente de la valeur patrimoniale de ces murs en pierres sèches et sur proposition du Conseil, l'assemblée bourgeoise de décembre 2018 a validé leur remise en état.

Les travaux de réfection ont eu lieu au début mars de cette année, à pleine satisfaction de la bourgeoisie et de son exploitant. Les pierres d'origine, encore enfouies sous la terre et la végétation, ont pu être récupérées.

Sébastien Menoud, conseiller communal



Murs en pierres sèches partiellement effondrés



Murs après réfection de mars 2019



Le pressoir d'Ypresse

Autrefois, dans toutes les communes valaisannes on trouvait des pressoirs à vendange permettant de faire du vin. Dans certains cas, comme à Törbel, des pressoirs se situaient tout au fond du territoire, près du vignoble, pour réduire la charge à remonter au village. Un des derniers pressoirs à vis en bois de Vex se trouvait à Ypresse sur une petite parcelle de 25 m² appartenant à un consortage dont on ne connaît plus les membres...

En 1997 déjà, la commune avait mandaté un architecte pour établir un projet de déplacement et mise en valeur de ce pressoir sur la place d'Ypresse. Mais sans suite.



Une pièce datée de 1806

Non entretenu, exposé aux intempéries, cet objet s'est affaîssi durant l'hiver 2017-2018, portant atteinte à des biens privés voisins. Souhaitant préserver cet objet, la commune a fait démonter ce pressoir qui est désormais entreposé à l'abri des intempéries.

Peut-être attend-il la concrétisation des idées du millénaire passé ?

Pierre-Alain Oggier, conseiller communal



Le pressoir en position périlleuse avant son déplacement.

L'envol du pressoir le 27.03.2019 par camion à grapin.



Projet de mise en valeur du pressoir d'Ypresse (1997) à proximité du four.



Adjudication des travaux de construction du nouveau centre scolaire

Le Conseil municipal, dans sa séance du 21 février 2019, a adjugé la majeure partie des travaux de construction du nouveau centre scolaire et de l'immeuble voisin (commerces et logements à encadrement médico-social). La décision du Conseil municipal a été publiée au Bulletin officiel du 26 avril dernier. Cette démarche soulève plusieurs questions.

Pourquoi le Conseil municipal adjuge-t-il les travaux alors que la municipalité n'a pas encore l'autorisation de construire le nouveau centre scolaire ?

Les procédures de marchés publics ouvrent une voie de recours aux entreprises ayant déposé une offre qui n'a pas été retenue. L'expérience révèle que certains projets portés par des collectivités publiques ont été bloqués durant plus d'un an en raison de recours concernant les adjudications. Le Conseil municipal ne voulait pas prendre le risque de voir le projet paralysé durant de longs mois supplémen-

taires par un recours d'une entreprise évincée. Ce risque est aujourd'hui écarté puisqu'il n'y a pas eu de recours contre les adjudications.

Le budget initial est-il respecté ?

Les travaux adjugés représentent environ 80% du budget total du projet. Des adjudications complémentaires auront lieu prochainement pour les 20% restants.

La comparaison du coût estimé des travaux et des montants des adjudications révèle que le budget annoncé est pratiquement respecté. Seuls les travaux de maçonnerie coûteront plus chers que l'estimation de départ. Des solutions sont toutefois à l'étude pour adapter le projet de sorte à respecter les coûts initialement admis.

Quid de l'autorisation de construire du nouveau centre scolaire ?

Le Tribunal cantonal a prononcé récemment son jugement sur le recours déposé contre la décision du Conseil d'Etat qui octroyait à la commune l'autorisation de construire le nouveau centre scolaire ainsi qu'un immeuble de logements et de commerces au centre du village.

Le jugement donne partiellement raison au recourant, considérant que le bâtiment prévu pour les logements et commerces ne respecte pas la distance légale, au Sud-Ouest, contre un autre bâtiment communal, à savoir la bibliothèque municipale. Les juges de la Haute Cour cantonale précisent que cette situation ne porte aucun préjudice aux intérêts privés du recourant, mais qu'elle doit néanmoins être formellement corrigée par l'obtention d'une dérogation dont l'octroi relève de la compétence du Conseil d'Etat.

Les autres griefs de l'opposant ont été écartés.

La décision du Tribunal cantonal peut faire l'objet d'un recours au Tribunal fédéral.

Article rédigé le 10 mai 2019

Pourquoi si peu d'entreprises locales se sont-elles vues adjuger des travaux ?

Les procédures de marchés publics sont très réglementées. La municipalité n'est pas libre d'adjuger les travaux aux entreprises de son choix. L'entreprise qui rend l'offre la plus favorable selon les critères prédéterminés se voit automatiquement attribuer les travaux. La commune n'a pas le droit de déroger à cette règle et ne peut pas demander à une entreprise locale, après l'ouverture officielle des soumissions, d'adapter son offre.

Le Conseil municipal s'est efforcé d'inviter les entreprises locales lorsque les montants prévisibles des travaux soumettaient le marché à la procédure «sur invitation». Il est à relever que certaines entreprises du village n'ont pas déposé d'offre.

Le retard pris par le projet en raison de l'opposition engendrera-t-il des surcoûts ?

Si les coûts du marché de la construction augmentent, il y aura probablement un dépassement de budget. La municipalité a en outre déjà dû consentir à environ Fr. 25'000.- de frais de procédure. La nécessité de trouver dès maintenant des solutions d'accueil provisoire pour les classes engendre également des dépenses non négligeables. Les locaux de l'étage supérieur de la Banque Raiffeisen ont d'ores et déjà été loués pour accueillir une classe lors de la rentrée scolaire du mois d'août.



Etendue du marché - CFC	Adjudicataire	Type de procédure	Montant de l'adjudication
Maçonnerie	Héritier Constructions SA, Sion	Ouverte	CHF 4'658'211.95 TTC
Construction bois, charpente	Astori Frères SA, Sion	Invitation	CHF 482'753.40 TTC
Ferblanterie, couverture	Carthoblaz SA, Pont-de-la-Morge	Invitation	CHF 165'050.30 TTC
Installations électriques	Grichting & Valtério SA, Sion	Ouverte	CHF 579'879.25 TTC
Production de chaleur	Biner & Bitschnau SA, Sion	Ouverte	CHF 333'009.10 TTC
Distribution de chaleur	Coutaz SA, St-Maurice	Ouverte	CHF 139'767.05 TTC
Installation de ventilation	Climaval SA, Sion	Ouverte	CHF 355'603.40 TTC
Installations sanitaires	Christinat & Courtine SA, Sion	Ouverte	CHF 267'881.95 TTC
Ascenseurs	Schindler SA, Sion	Invitation	CHF 146'630.10 TTC
Portes, vitrages intérieurs en métal	Luyet Constructions Métalliques SA, Sion	Invitation	CHF 132'422.45 TTC
Portes, vitrages intérieurs en bois	Vincent Dini Menuiserie SA, Charrat	Ouverte	CHF 440'525.50 TTC
Armoires, menuiserie intérieure	Albert Seppey & Fils SA, Hérémence	Invitation	CHF 262'922.25 TTC
Chapes et revêtements de sols	B. Pachoud & Fils SA, Lausanne	Invitation	CHF 234'423.60 TTC
Revêtements de sols, salle de sport	Realsport Indoor SA, Sion	Invitation	CHF 50'961.10 TTC
Revêtements de sols sans joints	Elpol Valais SA, Sion	Invitation	CHF 108'899.20 TTC
Faux plafonds bois suspendus, parois acoustiques	Gauye & Dayer SA, Sion	Ouverte	CHF 429'067.40 TTC
Equipement salle de sport	Alder & Eisenhut AG, Ebnet-Kappel	Invitation	CHF 134'995.25 TTC



Thyon : des nouveautés sous le soleil

De nombreuses activités ont enchanté petits et grands cet hiver à Thyon.

Viking de la grotte de glace



Le nouvel **espace ludique du Petit Vallon**, avec ses mascottes Raccard et Raclette, a offert un point de rencontre apprécié pour les familles. En plus d'être un espace idéal pour la découverte du ski, c'est un endroit rêvé où les enfants peuvent jouer, pendant que les adultes siroient tranquillement un vin chaud ou prennent l'apéro avant que tous ne se retrouvent autour d'une bonne gaufre au « P'tit Igloo ».

La grotte de glace, quant à elle, a vécu sa deuxième édition en arborant l'étendard des Vikings et s'est rendue beaucoup plus accessible aux piétons et aux familles en prenant place à côté de l'espace ludique.

Autre nouveauté et exclusivité suisse, les **SnakeGliss**, sorte de trains de luges articulées, ont emmené les plus téméraires pour une descente vertigineuse dès la fermeture des pistes.

Pendant la journée, c'est Gaspard le Montagnard qui accueillait les freestylers de tous horizons au sein

du nouveau **Funpark**. Deux nouveaux parcours pour les débutants et les intermédiaires ont ainsi été aménagés de même qu'un spectaculaire airbag pour tester les figures les plus folles en toute sécurité.

Espace ludique du Petit Vallon



Au niveau des manifestations, **Noël 2000** avec son marché et ses nombreuses animations, a transformé la place centrale de Thyon en véritable village du Père Noël.

Pour sa sixième édition, **La St-Patrick** s'est dotée d'un site beaucoup plus spacieux et totalement réaménagé. Elle confirme par ailleurs son succès croissant avec des prestations de classe mondiale et un public venu en nombre.

MagicMasses a fêté l'arrivée du printemps avec un nouveau festival musical qui a démarré sur les chapeaux de roues!

Concernant les infrastructures, le **Wifi gratuit** a été installé à divers endroits de la station et une **nouvelle signalisation** a vu le jour à Thyon 2000.

Un parcours de randonnée à ski balisé reliant la Cambuse à Thyon a aussi été inauguré cette saison.

La carte d'hôte a également été totalement revisitée ce qui a donné naissance au **Pass'Thyon**: une carte spécialement dédiée aux propriétaires et un bracelet pour les hôtes, offrant, en plus de la gratuité des transports depuis les Mayens-de-Sion, des avantages substantiels et des offres sur mesure.



Grotte de glace





Last but not least, l'office du tourisme de Thyon-Région a vu l'arrivée d'un nouveau directeur avec l'engagement de **Lionel Jordan**. Dynamique et motivé, le jeune Sédunois fraîchement diplômé de la HES-SO Valais filière tourisme de Sierre, est déjà un habitué de la station puisqu'il est carrément «tombé dedans quand il était petit». Après y avoir appris à skier, il y fut tour à tour moniteur de ski, membre du comité de l'association Central Camps et ancien stagiaire auprès de Télé-Thyon, de l'agence Imalp et de l'office du tourisme.

SA Tourisme

Les démarches pour la création d'une SA regroupant les différents acteurs touristiques du cône de Thyon se poursuivent. Un mandat a été octroyé à **M. Simon Wiget**, directeur de la société Grand+Partenaires SA et ancien directeur d'Anniviers Tourisme, pour piloter le projet. Des séances de travail ont eu lieu tout l'hiver avec les différents partenaires pour permettre à la nouvelle structure d'être sous toit fin 2019.

Stéphanie Lipawsky Pont,
conseillère communale



Convocation des assemblées primaire et bourgeoisiale

Jeudi 13 juin 2019

Chère concitoyenne, cher concitoyen,
Les assemblées primaire et bourgeoisiale de Vex sont convoquées en séances ordinaires, à la salle du complexe communal, aux horaires et selon les ordres du jour suivants:

19h00 ASSEMBLÉE BOURGEOISIALE

1. Ouverture de l'assemblée bourgeoisiale
2. Nomination de scrutateurs
3. Présentation des comptes 2018 de la bourgeoisie
4. Rapport de l'organe de révision
5. Approbation et décharge
6. Divers
7. Lecture et approbation du procès-verbal de séance

19h30 ASSEMBLÉE PRIMAIRE

1. Ouverture de l'assemblée primaire
2. Nomination de scrutateurs
3. Présentation des comptes 2018 de la municipalité
4. Rapport de l'organe de révision
5. Approbation et décharge
6. Divers
7. Lecture et approbation du procès-verbal de séance

Les comptes 2018 peuvent être consultés au bureau communal, durant les heures d'ouverture des guichets, ainsi que sur notre site internet www.vex.ch.

Vex, le 20 mai 2019

Danny Defago, président
Monique Nendaz, secrétaire communale



Les explorateurs de l'eau



C'est quoi? Pourquoi?

Les « Explorateurs de l'eau » est un programme qui propose aux élèves de 8 à 14 ans de faire des défis axés sur l'eau pour apprendre à mieux l'économiser. L'eau est indispensable à la vie, c'est une ressource précieuse... c'est pour ça que nous nous sommes engagés à la protéger.

Comment ça se passe?

Nous avons dû choisir un nom d'équipe: « Les Bacol'eau », les Bacounis qui s'impliquent pour l'eau. Nous avons relevé des missions et des défis. A chaque fois, des points sont gagnés. Le nombre de points dépend de la difficulté du défi. La rédaction d'articles nous apporte aussi des points. Le site internet (www.explorateursdeleau.ch) permet de voir notre classement et nos activités, aussi à travers un réservoir d'eau virtuel qui se remplit au fur et à mesure.

A l'heure où nous rédigeons ces lignes, nous sommes à la troisième place dans ce concours international qui nous permettra sans doute

de nous rendre à Lausanne en juin (pour les trois premiers classés). La finale internationale se fera vraisemblablement par vidéo conférence en octobre 2019.

Ce qu'on a fait?

Notre classe a réalisé de nombreux défis jusqu'à maintenant. Par exemple, nous avons:

- composé une chanson sur le thème de l'eau « Feel the Magic in the Water », puis créé une chorégraphie;
- décoré les couloirs de l'école avec des dessins en proposant des actions pour économiser l'eau;
- créé une brochure avec des idées d'actions pour économiser l'eau à la maison et mis nos familles au défi;
- réalisé une expérience scientifique pour nettoyer de l'eau sale;
- découvert que la météo et le climat sont liés à l'eau (sécheresse, inondation,...);
- planté un petit jardin pour cultiver des herbes aromatiques et les consommer en réalisant une recette;
- organisé un troc avec les 8H pour échanger des objets;
- réutilisé de vieux vêtements pour en faire de nouveaux et présenté



un défilé de mode dans les autres classes;

- analysé la quantité d'eau dans ce que nous mangeons et choisi un menu économe en eau;
- pris conscience de l'énorme quantité d'eau utilisée dans les toilettes de l'école et réalisé des affiches pour sensibiliser les autres classes;
- étudié la répartition et l'accès à l'eau potable dans le monde...

Le vendredi 7 juin, nous organisons un Festival de l'eau au cours duquel nous allons présenter le travail réalisé durant toute l'année et notre implication dans ce projet. **Cette exposition aura lieu à la Maison Gauthier** et sera ouverte aux autres classes de Vex et à tous les Bacounis.

Ce qu'on a appris?

On a pu travailler le programme scolaire à travers les défis. Nous avons fait des maths, du français pour rédiger les articles, des sciences, des activités créatrices et manuelles, du dessin, de la musique, de la gym et de la géographie. On a même cuisiné et fait du jardinage!

Nous avons travaillé en équipe, développé des projets ensemble. Nos comportements et ceux de nos familles se sont améliorés, l'eau est mieux utilisée. On se sent plus responsables de nos actes dans notre consommation d'eau.

C'était une chouette année avec les « Explorateurs de l'eau ». Nous encourageons vraiment les classes à participer à ce programme, c'est super!

Les Bacol'eau: la classe de 6H de Vex et leurs enseignantes Audrey Théoduloz et Solenne Pillet





Une année de 8H riche en découvertes et en apprentissages !



Les robots

Cette année, nous avons participé à un concours valaisan de robotique. Nous avons commencé par construire un prototype avec des pièces de Lego Mindstorm. Ensuite, nous avons appris à le programmer. C'était une expérience unique car nous avons pu utiliser des ordinateurs pour tester nos compétences et programmer le robot. C'était également magique, car nous étions tous ensemble, unis, pour relever les défis qui nous étaient attribués.

Samedi 10 novembre 2018 à 9h, le concours débutait... nous étions face à 12 classes valaisannes. Nous avions 1h30 pour réaliser plusieurs défis. Nous avons programmé nos robots avant de les mettre sur la table des «duels». Nous sommes arrivés 4^e sur 12 classes et nous sommes repartis avec une coupe à la main.

La bataille des livres (BDL)

Cette année, en 8H, nous avons participé à un projet qui s'intitule «La Bataille Des Livres». (Ne vous inquiétez pas, on ne se jette pas des livres dessus!). Cet atelier consiste à lire le plus de livres possible entre novembre et juin. Nous en avons dévorés 30! Grâce à ce projet, nous avons aussi eu la visite



d'Yves-Marie Clément. Cet auteur de « La reine des Coquillages », a réussi, dans son incroyable livre, à mettre de l'émotion et de la joie...

Nous avons également eu diverses activités, comme les originaux ateliers de poésies qui nous ont été proposés par Vincent Tholomé. Le site de la bataille des livres nous a aussi envoyé « Un livre mystère ». Nous devions tenter, parmi nos 30 supers livres, de deviner celui qui était caché



derrière les indices corsés fournis par la BDL. Et pour finir cette activité en beauté, nous avons participé à un quizz international le 24 mai 2019.

Nos correspondants

Cette année, nous avons participé à des échanges avec des correspondants de Menzingen (Zug) en réalisant des activités passionnantes : des pièces de théâtre, des quizz, des jeux, des vidéos...

Durant toute l'année, ils nous envoyaient le travail qu'ils avaient réalisé en français et nous faisons de même en allemand. Nous avons beaucoup apprécié le fait de rencontrer de nouvelles personnes qui ne parlaient pas la même langue que nous. Cela nous a permis d'apprendre notre allemand d'une manière différente et cela était très motivant et intéressant.

La classe des 8H de Vex et leur enseignante, Murielle Quenzer



Arrêt du TF concernant la gratuité de la scolarité obligatoire

Suite à un arrêt du Tribunal fédéral du 7 décembre 2017 précisant que la gratuité de la scolarité obligatoire s'étend à tous les moyens nécessaires servant directement le but de l'enseignement obligatoire, le Conseil d'Etat a choisi d'octroyer aux communes une subvention forfaitaire de 90 francs par élève, ce qui correspond au 30% du coût moyen forfaitaire minimal par élève.

Il a également défini un standard minimal en ce qui concerne les fournitures et les activités culturelles et sportives, et laissé le choix aux communes de s'organiser en fonction de leur approche personnelle.

En collaboration avec la direction, la commission scolaire de l'EPVH a décidé que tout le matériel nécessaire à l'élève serait commandé par l'école et distribué par les enseignants en début d'année. Par souci d'écologie et pour éviter le gaspillage, les élèves devront prendre soin de ce matériel et le conserver, dans la mesure du possible, d'une année à l'autre. Il sera remplacé à la pièce suivant l'usure et les besoins.

Les fournitures personnelles uniquement, comme par exemple le sac d'école ou les pantoufles, restent à la charge des parents.

Toutes les activités obligatoires liées à l'école sont gratuites, seul un montant correspondant aux frais alimentaires que les parents économisent en raison de l'absence de leurs enfants, peut être demandé.

Cette directive, n'amènera dans la pratique aucun changement pour les Bacounis. En effet, la commune de Vex avait déjà réagi à l'arrêt du TF dès son entrée en vigueur. Ainsi dès 2018, le matériel indispensable à l'écopier lui a été fourni et dès lors, plus aucun frais n'a été demandé aux parents.

A noter également que la commune de Vex a décidé de maintenir sous leur forme actuelle les activités qui dépasseraient le standard minimal, comme le cours de ski par exemple.

Stéphanie Lipawsky Pont,
conseillère communale



Du changement aux fourneaux des P'tits Bacounis

A partir de la rentrée scolaire prochaine, Raphaël Stadtmüller quittera ses fonctions de cuisinier au sein de l'UAPE «Les P'tits Bacounis» pour augmenter son temps de travail au Home St-Sylve. **Samuel Rimpot**, qui officiait jusque-là au restaurant La Maya aux Collons – et qui a également été engagé au home – le remplacera.

Ligne de car supplémentaire pour la liaison Sion-Les Haudères

Depuis décembre 2018 et pour une durée d'un an, une ligne de bus supplémentaire a été mise en place les vendredis, samedis et dimanches soirs à 20h40 au départ de la gare de Sion. Cette ligne de Car Postal Sion-Les Haudères est en partie financée par la commune de Vex.

Traitements orthodontiques subventionnés

Dès à présent, les enfants de la commune de Vex bénéficiant d'un traitement orthodontique subventionné pourront également se faire traiter par M^{me} Ioanna Barras au sein du cabinet Barras & Associés à Vex.

Cours de piscine et patinoire

Pour la deuxième année consécutive, les enfants des écoles primaires ont eu la chance de profiter de cours de patin à la patinoire d'Hérémece et des cours de natation à la piscine de Thyon. Une initiation au hockey sur glace a même été proposée à certains d'entre eux.

Doublage des livres, de l'histoire ancienne!

Voilà déjà 6 ans que la corvée du doublage des livres a été abolie pour les parents bacounis. En effet, afin d'éviter le gaspillage et le travail inutile, les manuels scolaires transmissibles sont doublés une seule fois de manière pérenne avec du papier autocollant avant la rentrée des classes. Cette initiative a été lancée par la Commission scolaire en 2013 déjà lors de l'introduction des nouveaux moyens d'enseignement Harmos et perdure grâce à une poignée de bénévoles qui se relaient d'année en année.

Il était une fois... le spectacle du 40^e anniversaire du CO Hérens

La fourmilière humaine a œuvré méticuleusement une année durant pour vous permettre de prendre part à un magnifique spectacle, haut en couleurs, en sons et en émotions qui devait marquer le 40^e anniversaire du cycle d'orientation.

Pour toutes les personnes qui n'ont pas pu assister aux représentations, un DVD du spectacle a été réalisé. Il est en vente au CO au prix de Fr. 10.- l'unité.



Sportkids

En collaboration avec le Ski-Club Vex-Les Collons-Thyon et SportKids Valais, des cours de sport facultatifs s'adressant à tous les enfants des écoles enfantines et primaires de la commune ont été mis en place.

Axés sur le plaisir et sans objectif de compétition, ces cours polysportifs sont donnés par des moniteurs J+S certifiés. Ils offrent la possibilité de faire du sport régulièrement pour un prix modique (Fr. 80.- pour l'année scolaire ou Fr. 40.- par semestre), en découvrant constamment de nouvelles disciplines.

Cette année, Jonathan Rey, Thalia Furger, Chloé Vuissoz et Anne Favre ont assuré l'encadrement des 8-12 ans le mardi de 17h15 à 18h45. Les cours des 4 à 7 ans ont été donnés tous les jeudis par Carole Crittin, assistée dès le mois de février par Emilie Udrisard.

Plus d'une cinquantaine d'enfants se sont ainsi amusés à développer leur coordination et leurs compétences physiques en courant, sautant, grimant, jouant avec un ballon, etc.

Les inscriptions pour l'année scolaire prochaine se feront par le biais de

l'école à la rentrée.

Des moniteurs et/ou des aides-moniteurs sont encore recherchés pour l'année prochaine, alors si vous avez 14 ans et plus, si vous êtes sportif et motivé à prendre en charge un groupe (en possession ou non d'un diplôme J+S) et à la recherche d'un petit job, adressez-vous sans tarder au 078 739 30 60.

Stéphanie Lipawsky Pont,



Une équipe de battantes en finale

Le 8 mai dernier, les sept filles de la classe de 7H de Vex, menées par leur enseignant Gaëtan Bruchez et Jean-Michel Escarti, se sont brillamment qualifiées pour la finale suisse du tournoi scolaire qui aura lieu à Bâle, le mercredi 12 juin 2019. Marquant 31 buts sur 7 matchs sans en encaisser aucun, elles sont arrivées premières dans ce tournoi qui réunissait 30 équipes valaisannes féminines sous une pluie battante.

En 2018, cette même classe, avec une équipe mixte, s'était déjà qualifiée pour la finale suisse et l'avait remportée. La classe avait été nommée aux Mérites bacounis 2018.

Bravo à toutes et tous pour cette qualification et rendez-vous le 12 juin 2019 pour la suite de leur aventure...





Des méritants sportifs, mais pas seulement...

En novembre dernier, la commission culturelle de Vex honorait ses 21 nouveaux citoyens, remettait le Mérite bacouni à l'un des 15 nominés et accueillait les nouveaux résidents du village.

Ponctuée par les prestations du Petit Echo, la cérémonie fut conviviale et vivante. Après le discours du président et une présentation de la commune aux nouveaux résidents, trois sociétés ont parlé de leurs activités : l'Echo des Glaciers, la Cécilia et les Dames en costume de Vex. Chaque année, cette possibilité sera offerte à trois sociétés du village tandis que Caroline Tschanz-Branca, présidente de la commission culturelle, parlera succinctement des autres sociétés.

Suite à cette cérémonie agrémentée d'une agape mitonnée par le Café de la Place, les nouveaux citoyens ont pu réaliser leur vol en avion, cadeau traditionnel offert par la commune, et ce ne sont pas moins de trois pilotes qui ont réalisé les six vols nécessaires.

Martin Perruchoud et Christophe Michel



De gauche à droite : Gabriel Deferr, Martin Perruchoud, Nils Gaye, Miguel Gauye, Alain Follonier, Marisa Sierro, Thalia Furger, Célia Vuissoz, Wendy Dépériers, Marc Pitteloud, Caroline Tschanz-Branca, présidente de la commission culturelle, Bénédicte Genolet, Lena Suter, Pascaline Wibin.

Cette année, six nominations ont été proposées au titre de Mérite bacouni. Parmi elles, la classe de **7H de Gaëtan Bruchez** pour son titre de champion suisse au tournoi interscolaire 2018, **Etienne Mayoraz** en tant que capitaine des pompiers, **Françoise Moix** pour son implication auprès des seniors et **Amélie De Preux** pour ses différents titres de basketteuse, notamment championne suisse avec la sélection valaisanne et sa place en équipe nationale U16.

C'est **Martin Perruchoud** et **Christophe Michel**, nominés pour la seconde fois, qui ont reçu le **Mérite bacouni 2018** pour leurs brillantes prestations en athlétisme (champions suisses interclubs U20 et au 4 x 400 m, médaille de bronze au 4 x 100 m et médaille d'argent à la coupe d'Europe interclubs).

Bravo à eux pour leurs excellents résultats !

La prochaine
cérémonie
aura lieu
le samedi
16 novembre
2019.

Le formulaire pour le Mérite bacouni 2019 est disponible sur Internet et à l'administration communale depuis mars 2019.



Prête-moi ta plume



Séance de lectures en présence d'Anne Bottani-Zuber, auteure valaisanne

Depuis le printemps 2018, différentes sessions d'ateliers d'écriture ont été mises en place par Philippe Herren, photographe et écrivain, en collaboration avec la bibliothèque de Vex.

Ce cycle d'écriture se conclura par une soirée de lectures à voix haute des textes produits dans les ateliers adultes et jeunes, **le mercredi 12 juin 2019 à 19h30 à la Maison Gauthier** de Vex.

Cette soirée, ouverte à tous, se déroulera en présence d'Anne Bottani, écrivaine d'origine valaisanne et auteure de plusieurs livres. Le dernier, «Désirs et servitudes», grâce à son originalité et son actualité, a été retenu parmi les six derniers ouvrages encore en lice pour l'attribution du Prix du public RTS 2019.

Après la lecture d'extraits de ses nouvelles qui racontent diverses situations dans la vie de femmes entre 1850 et 2017, vous pourrez échanger avec Anne Bottani puis découvrir la créativité littéraire des participants aux ateliers d'écriture de Vex qui liront plusieurs de leurs textes.

Entrée libre, réservation souhaitée à la bibliothèque, chapeau à la sortie.

Contact pour participer aux ateliers d'écriture:

bibliovex@bluewin.ch

philippe.herren@gmail.com



Passage de témoins au Passeport Vacances

Après plusieurs années d'investissement au sein de l'organisation hérensarde du Passeport Vacances, Fabienne Moix Rapp et Sonja Chambovey ont passé le flambeau en octobre dernier à **Marie Follonier** et **Alyssa Wüest**. Respectivement mamans de trois et deux enfants, Marie et Alyssa résident à Vex et travaillent toutes les deux dans le domaine de la santé. Marie Follonier est également membre de la commission scolaire du village.

Tout en reprenant les travaux déjà brillamment entrepris par leurs prédécesseurs, elles seront chargées de trouver des activités ludiques et susceptibles d'éveiller l'intérêt des enfants de la 1H à la fin de la scolarité obligatoire (11H, dernière année du cycle) et assurer ainsi la pérennité du Passeport Vacances.

Bravo à elles pour leur engagement et merci à Fabienne et Sonja pour toutes ces années de bénévolat au sein de cette association.



Sonja Chambovey, Alyssa Wüest, Marie Follonier, Fabienne Moix Rapp

Comme chaque année, l'organisation du Passeport Vacances est à la **recherche de bénévoles** pour certaines activités qui pourraient être annulées fautes d'accompagnants.

Si vous êtes intéressé-e-s, merci de vous adresser au 027 324 12 65 ou par mail info@passvacacion.ch

www.passvacacion.ch



« L'Art Bacouni » en danger



C'est le 18 juin 1993 que la troupe théâtrale de « L'Art Bacouni » a vu le jour. Cette société à but non lucratif a été fondée sous l'initiative d'une équipe de copains qui n'avaient pas froid aux yeux ! Dès lors, une multitude de comédiens et comédiennes amateurs se sont succédés sur le devant de la scène. Aujourd'hui, nous sommes sous la houlette de Pierre-Pascal Nanchen.

A côté des adultes, il ne faut pas oublier notre troupe des jeunes qui existe depuis le début de « L'Art Bacouni ». Leur dernier spectacle à Vex date du 12 mai 2019. Grâce à elle, l'avenir théâtral de Vex est assuré et nous les en remercions !

Toutefois, nous traversons une période quelque peu tumultueuse. Nous manquons cruellement de membres et de bénévoles. Nous sommes une équipe de jeunes et nous mettons tout en œuvre pour organiser des spectacles de qualité pour notre village.

Mais depuis quelques années, les membres quittent la troupe et nous avons de la peine à trouver des personnes motivées à s'investir. C'est pour cette raison que la troupe des adultes ne présentera pas de pièce cette année.

Toutefois, nous continuons notre recherche de bénévoles et de membres.

Nous lançons donc un appel de soutien à tous les villageois. Cet SOS s'adresse à tout le monde. Si vous souhaitez vous investir dans une société du village, partager des moments de rires, de convivialité et d'amitié, alors contactez-nous, nous serons ravis et honorés de vous accueillir au sein de « L'Art Bacouni ».

Morgane Theytaz,
présidente de « L'Art Bacouni »





	Comptes 2018		Budget 2018		Comptes 2017	
	fr.		fr.		fr.	
<u>CHARGES DE FONCTIONNEMENT</u>	fr.	11'432.67	fr.	17'450.00	fr.	14'035.50
0. <u>Administration générale</u>	fr.	5'128.60	fr.	5'500.00	fr.	5'641.10
Administration et finances	fr.	1'728.60	fr.	2'000.00	fr.	2'252.10
Biens et services	fr.	1'728.60	fr.	2'000.00	fr.	2'252.10
Honoraires juridiques et fiduciaires	fr.	1'728.60	fr.	2'000.00	fr.	2'252.10
Administration générale	fr.	3'400.00	fr.	3'500.00	fr.	3'389.00
Biens et services	fr.	400.00	fr.	500.00	fr.	389.00
Cotisations et divers	fr.	400.00	fr.	400.00	fr.	200.00
Frais divers	fr.	-	fr.	100.00	fr.	189.00
Dédommagements versés à des collectivités publiques	fr.	3'000.00	fr.	3'000.00	fr.	3'000.00
Contributions aux frais d'administration de la Municipalité	fr.	3'000.00	fr.	3'000.00	fr.	3'000.00
8. <u>Economie publique</u>	fr.	3'747.45	fr.	10'450.00	fr.	7'123.40
Sylviculture	fr.	3'747.45	fr.	10'450.00	fr.	7'123.40
Biens et services	fr.	3'743.35	fr.	10'400.00	fr.	7'116.60
Entretien des routes forestières, projets sylvicoles	fr.	-	fr.	3'000.00	fr.	-
Entretien des vignes	fr.	1'063.20				
Dégâts aux forêts	fr.	2'382.40	fr.	7'000.00	fr.	6'766.45
Cotisations et divers	fr.	297.75	fr.	400.00	fr.	350.15
Attributions aux financements spéciaux	fr.	4.10	fr.	50.00	fr.	6.80
Fonds de reboisement	fr.	4.10	fr.	50.00	fr.	6.80
9. <u>Finances et impôts</u>	fr.	2'556.62	fr.	1'500.00	fr.	1'271.00
Impôts	fr.	2'556.62	fr.	1'500.00	fr.	1'271.00
Biens et services	fr.	2'556.62	fr.	1'500.00	fr.	1'271.00
Impôt cantonal et divers	fr.	1'641.15	fr.	1'500.00	fr.	1'200.00
Frais postaux, bancaires	fr.	915.47	fr.	-	fr.	71.00
Amortissement titres BCV	fr.	-	fr.	-	fr.	-
<u>REVENUS DE FONCTIONNEMENT</u>	fr.	13'534.10	fr.	8'984.00	fr.	12'678.55
0. <u>Administration générale</u>	fr.	4'500.00	fr.	-	fr.	-
Finance d'admission à la bourgeoisie	fr.	4'500.00	fr.	-	fr.	-
6. <u>Trafic</u>	fr.	2'400.00	fr.	2'400.00	fr.	2'400.00
Immeubles du patrimoine administratif	fr.	2'400.00	fr.	2'400.00	fr.	2'400.00
Revenus des biens	fr.	2'400.00	fr.	2'400.00	fr.	2'400.00
Location local travaux publics	fr.	2'400.00	fr.	2'400.00	fr.	2'400.00
8. <u>Economie publique</u>	fr.	1'727.20	fr.	1'700.00	fr.	1'735.50
Agriculture	fr.	1'727.20	fr.	1'700.00	fr.	1'735.50
Revenus des biens	fr.	1'727.20	fr.	1'700.00	fr.	1'735.50
Loyer des alpages / estivage	fr.	50.00	fr.	50.00	fr.	50.00
Loyer des vignes	fr.	1'677.20	fr.	1'650.00	fr.	1'685.50
9. <u>Finances et impôts</u>	fr.	4'906.90	fr.	4'884.00	fr.	8'543.05
Gérance de la fortune et des dettes	fr.	4'906.90	fr.	4'884.00	fr.	8'543.05
Revenus des biens	fr.	4'906.90	fr.	4'884.00	fr.	8'543.05
Intérêts des placements et divers	fr.	768.80	fr.	700.00	fr.	741.25
Intérêt du fonds de reboisement	fr.	4.10	fr.	50.00	fr.	6.80
Intérêts sur participation hangar forestier	fr.	2'400.00	fr.	2'400.00	fr.	2'400.00
Intérêt sur prêt à la Municipalité	fr.	-	fr.	-	fr.	2'626.00
Intérêt sur c/c de la Municipalité	fr.	-	fr.	-	fr.	1'035.00
Intérêt sur prêt au Triage forestier du Cône de Thyon	fr.	1'734.00	fr.	1'734.00	fr.	1'734.00



Récapitulatif du compte financier

FONCTIONNEMENT MENAGE ORDINAIRE

- 0 Administration générale
- 1 Sécurité publique
- 2 Enseignement et formation
- 3 Culture, loisirs et culte
- 4 Santé
- 5 Prévoyance sociale
- 6 Trafic
- 7 Prot. et aménag. environnement
- 8 Economie publique
- 9 Finances et impôts

Comptes 2018		Budget 2018		Comptes 2017	
CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS
Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
1'515'133.13	565'387.65	1'415'180.00	518'000.00	1'481'571.03	563'462.50
756'770.80	343'851.71	812'530.00	373'330.50	881'581.22	441'475.10
1'313'730.61	108'784.00	1'307'040.00	80'500.00	1'203'899.81	80'793.40
488'992.58	1'678.00	457'980.00	5'800.00	766'697.85	16'408.48
122'475.26	-	77'910.00	-	110'449.59	-
1'131'629.05	451'731.55	1'068'030.00	391'000.00	1'084'959.86	475'846.00
2'169'179.47	836'462.15	1'953'920.00	638'000.00	1'834'060.83	637'527.29
2'842'157.33	2'755'907.66	2'050'190.00	2'136'400.00	1'989'972.06	2'178'398.92
1'286'047.12	984'338.49	1'337'000.00	1'149'800.00	1'445'470.99	955'160.96
450'089.43	7'533'046.63	178'216.00	6'550'908.00	485'119.88	6'834'153.93
12'074'204.78	13'579'187.84	10'657'996.00	11'843'738.50	11'283'783.12	12'183'226.58
Marge d'autofinancement					
1'504'983.06		1'185'742.50		899'443.46	
13'579'187.84	13'579'187.84	11'843'738.50	11'843'738.50	12'183'226.58	12'183'226.58

INVESTISSEMENTS TRAVAUX NOUVEAUX

- 0 Administration générale
- 1 Sécurité publique
- 2 Enseignement et formation
- 3 Culture, loisirs et culte
- 4 Santé
- 5 Prévoyance sociale
- 6 Trafic
- 7 Prot. et aménag. environnement
- 8 Service économique
- 9 Finances et impôts

Comptes 2018		Budget 2018		Comptes 2017	
DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
-	39'987.70	20'000.00	-	18'671.80	-
-10'828.75	-8'663.00	-	-	156'449.65	105'600.00
154'170.91	-	1'000'000.00	200'000.00	313'221.20	-
16'889.40	-	-	-	52'063.95	-
-	-	-	-	-	-
6'185.40	-	9'000.00	-	25'420.41	-
736'270.90	87'000.00	1'000'000.00	110'000.00	600'205.20	-
883'923.78	382'555.35	1'647'655.00	906'500.00	1'633'028.93	645'957.93
-	-	-	-	1'067.45	-
-	-	-	-	-	-
1'786'611.64	500'880.05	3'676'655.00	1'216'500.00	2'800'128.59	751'557.93
Excédent des dépenses du compte des investissements					
1'285'731.59		2'460'155.00		2'048'570.66	
1'786'611.64	1'786'611.64	3'676'655.00	3'676'655.00	2'800'128.59	2'800'128.59

FONCTIONNEMENT ET INVESTISSEMENTS

- Excédent des revenus / fonctionnement
- Excédent des dépenses / investissements

Montant conforme à l'excédent des dépenses du compte financier

Comptes 2018	Budget 2018	Comptes 2017
Fr.	Fr.	Fr.
1'504'983.06	1'185'742.50	899'443.46
1'285'731.59	2'460'155.00	2'048'570.66
219'251.47	-1'274'412.50	-1'149'127.20

COMPTE DES VARIATIONS DE LA FORTUNE

Le compte des variations de la fortune reprend l'excédent des dépenses ou recettes du compte financier pour un montant de

Les travaux d'investissements portés en augmentation des actifs à amortir s'élèvent à

Les subventions et participations de tiers diminuent les actifs à amortir de

Les amortissements comptables ordinaires calculés sur les actifs à amortir s'élèvent à

Les amortissements comptables complémentaires calculés sur les actifs à amortir s'élèvent à

Compte tenu de tous ces éléments les comptes de la municipalité bouclent par un boni de

Comptes 2018		Budget 2018		Comptes 2017	
DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
-	219'251.47	1'274'412.50		1'149'127.20	
	1'786'611.64	3'676'655.00		2'800'128.59	
500'880.05		1'216'500.00		751'557.93	
715'673.97		792'475.00		673'428.52	
763'442.95		169'650.00		189'672.48	
1'979'996.97	2'005'863.11	3'453'037.50	3'676'655.00	2'763'986.13	2'800'128.59
25'866.14		223'617.50		36'142.46	
2'005'863.11	2'005'863.11	3'676'655.00	3'676'655.00	2'800'128.59	2'800'128.59



Bilan Actif / Passif

ACTIF

PATRIMOINE FINANCIER

Disponibilités

Caisse	fr. 5'194.55
C.C.P. no 19-1601-4	fr. 1'854'081.66
CS n° 67'782-91	fr. 39'637.28
CS n° 67'782-91-1	fr. 26'210.25
UBS n° HQ-141'763-0	fr. 149'315.16
Raiffeisen n° 3'088.88	fr. 115'689.30
Raiffeisen n° 3'088.24	fr. 8'942.25
BCV n° C 0100.61.39	fr. 13'219.45

Avoirs

Débiteurs	fr. 1'659'796.89
-----------	------------------

Placements et participations

Actions et parts sociales

Association valaisanne des invalides (4 parts)	fr. 1.00
Forces Motrices Valaisannes (5829 actions)	fr. 5'929.00
Actions BCV (31 actions)	fr. 372.00
Télé-Mont-Noble SA (3 actions)	fr. 3.00
Télé-Thyon SA (9501 actions)	fr. 9'501.00
CCF SA (12 actions)	fr. 12.00
Partis Tennis Les Mayens-de-Sion (10 parts)	fr. 1.00
Actions gratuites ESR (1482 actions)	fr. 1'482.00
Partis Tennis Les Collons (10 parts)	fr. 1.00
Actions Gravière du Val d'Hérens SA (29 actions)	fr. 29.00
Actions Télé-Veysonnaz SA (20 actions)	fr. 20.00
Actions FMB SA	fr. 116'280.00
Actions CGN SA	fr. 10.00
Actions Télé-Evolène SA	fr. 10.00
Actions TELESION SA	fr. 1.00
Actions Radio Thône SA	fr. 1.00

Prêts

Prêt à FMB SA	fr. 643'466.00
Prêt à GVH SA	fr. 38'000.00
Prêt à Résidence St-Sylve	fr. 475'000.00
Prêt au Cône de Thyon	fr. 200'000.00
Prêt à la Fondation du Patrimoine de Vex	fr. 1'180'000.00

Terrains / immeubles

Terrains	fr. 1.00
Bâtiment Les Chenevières	fr. 1'000'000.00
Bâtiment logements protégés	fr. 192'822.90
Terrains Le Villard	fr. 206'685.00
Terrains Les Prasses	fr. 152'924.30

Transitoires

Actifs transitoires	fr. 3'316'556.66
---------------------	------------------

PATRIMOINE ADMINISTRATIF

Immobilisations

Actifs à amortir	fr. 5'677'556.54
------------------	------------------

ATTRIBUTIONS AUX FIN. SPECIAUX

Financement spéciaux égouts	fr. 17'518.54
Financements spéciaux ordures	fr. 244'787.07
Financement spéciaux eau potable	fr. -

TOTAL DE L'ACTIF

	31.12.2018	31.12.2017
PATRIMOINE FINANCIER	fr. 11'411'195.65	fr. 10'291'274.62
Disponibilités	fr. 2'212'289.90	fr. 2'189'587.60
Caisse	fr. 5'194.55	fr. 2'979.40
C.C.P. no 19-1601-4	fr. 1'854'081.66	fr. 578'526.21
CS n° 67'782-91	fr. 39'637.28	fr. 39'721.28
CS n° 67'782-91-1	fr. 26'210.25	fr. 26'293.25
UBS n° HQ-141'763-0	fr. 149'315.16	fr. 149'395.16
Raiffeisen n° 3'088.88	fr. 115'689.30	fr. 1'315'739.00
Raiffeisen n° 3'088.24	fr. 8'942.25	fr. 8'977.65
BCV n° C 0100.61.39	fr. 13'219.45	fr. 67'955.65
Avoirs	fr. 1'659'796.89	fr. 1'336'912.13
Débiteurs	fr. 1'659'796.89	fr. 1'336'912.13
Placements et participations	fr. 4'222'552.20	fr. 4'132'937.10
Actions et parts sociales		
Association valaisanne des invalides (4 parts)	fr. 1.00	fr. 1.00
Forces Motrices Valaisannes (5829 actions)	fr. 5'929.00	fr. 5'929.00
Actions BCV (31 actions)	fr. 372.00	fr. 372.00
Télé-Mont-Noble SA (3 actions)	fr. 3.00	fr. 3.00
Télé-Thyon SA (9501 actions)	fr. 9'501.00	fr. 9'501.00
CCF SA (12 actions)	fr. 12.00	fr. 12.00
Partis Tennis Les Mayens-de-Sion (10 parts)	fr. 1.00	fr. 1.00
Actions gratuites ESR (1482 actions)	fr. 1'482.00	fr. 1'482.00
Partis Tennis Les Collons (10 parts)	fr. 1.00	fr. 1.00
Actions Gravière du Val d'Hérens SA (29 actions)	fr. 29.00	fr. 29.00
Actions Télé-Veysonnaz SA (20 actions)	fr. 20.00	fr. 20.00
Actions FMB SA	fr. 116'280.00	fr. 116'280.00
Actions CGN SA	fr. 10.00	fr. 10.00
Actions Télé-Evolène SA	fr. 10.00	fr. 10.00
Actions TELESION SA	fr. 1.00	fr. 1.00
Actions Radio Thône SA	fr. 1.00	fr. 1.00
Prêts		
Prêt à FMB SA	fr. 643'466.00	fr. 643'466.00
Prêt à GVH SA	fr. 38'000.00	fr. 38'000.00
Prêt à Résidence St-Sylve	fr. 475'000.00	fr. 475'000.00
Prêt au Cône de Thyon	fr. 200'000.00	fr. 200'000.00
Prêt à la Fondation du Patrimoine de Vex	fr. 1'180'000.00	fr. 1'180'000.00
Terrains / immeubles		
Terrains	fr. 1.00	fr. 1.00
Bâtiment Les Chenevières	fr. 1'000'000.00	fr. 1'000'000.00
Bâtiment logements protégés	fr. 192'822.90	fr. 103'207.80
Terrains Le Villard	fr. 206'685.00	fr. 206'685.00
Terrains Les Prasses	fr. 152'924.30	fr. 152'924.30
Transitoires	fr. 3'316'556.66	fr. 2'631'837.79
Actifs transitoires	fr. 3'316'556.66	fr. 2'631'837.79
PATRIMOINE ADMINISTRATIF	fr. 5'677'556.54	fr. 5'870'941.87
Immobilisations	fr. 5'677'556.54	fr. 5'870'941.87
Actifs à amortir	fr. 5'677'556.54	fr. 5'870'941.87
ATTRIBUTIONS AUX FIN. SPECIAUX	fr. 262'305.61	fr. 194'403.49
Financement spéciaux égouts	fr. 17'518.54	fr. -
Financements spéciaux ordures	fr. 244'787.07	fr. 164'817.38
Financement spéciaux eau potable	fr. -	fr. 29'586.11
TOTAL DE L'ACTIF	fr. 17'351'057.80	fr. 16'356'619.98

PASSIF

ENGAGEMENTS (FONDS DE TIERS)

Engagements courants

Créanciers	fr. 3'096'562.61
------------	------------------

Dettes à court terme

Bourgeoisie de Vex - c/c	fr. 2'461.00
--------------------------	--------------

Dettes à moyen et long terme

BCV n° K 0866 07.52	fr. 600'000.00
BCV n° 102.815.43 Les Chenevières	fr. 1'090'000.00
Garanties et cautions	fr. 5'600.00

Emprunts à des entités particulières

Paroisse de Vex	fr. 1'113'931.15
Emprunt Rentes Genevoises	fr. -
Emprunt Banque Cantonale de Neuchâtel	fr. 1'000'000.00

Provisions

Provision pour pertes sur débiteurs impôts	fr. 500'000.00
Provision pour pertes sur débiteurs divers	fr. 980'000.00

Transitoires

Passifs transitoires	fr. 1'085'359.86
----------------------	------------------

ENGAGEMENTS ENVERS FIN. SPECIAUX

Fonds de réserve / eaux usées	fr. -
Financement spéciaux eau potable	fr. 218'006.83
Participation abris PC	fr. 1'350'583.75
Contribution places de parc	fr. 10'000.00

FORTUNE NETTE

Excédent de l'actif	fr. 7'272'686.46
Bénéfice de l'exercice	fr. 25'866.14

TOTAL DU PASSIF

	31.12.2018	31.12.2017
ENGAGEMENTS (FONDS DE TIERS)	fr. 8'473'914.62	fr. 7'673'228.35
Engagements courants	fr. 3'096'562.61	fr. 2'275'730.88
Créanciers	fr. 3'096'562.61	fr. 2'275'730.88
Dettes à court terme	fr. 2'461.00	fr. 3'061.00
Bourgeoisie de Vex - c/c	fr. 2'461.00	fr. 3'061.00
Dettes à moyen et long terme	fr. 1'986'600.00	fr. 1'716'300.00
BCV n° K 0866 07.52	fr. 600'000.00	fr. 600'000.00
BCV n° 102.815.43 Les Chenevières	fr. 1'090'000.00	fr. 1'110'000.00
Garanties et cautions	fr. 5'600.00	fr. 6'300.00
Emprunts à des entités particulières	fr. 1'113'931.15	fr. 1'123'600.00
Paroisse de Vex	fr. 1'113'931.15	fr. 1'238'000.00
Emprunt Rentes Genevoises	fr. -	fr. 1'000'000.00
Emprunt Banque Cantonale de Neuchâtel	fr. 1'000'000.00	fr. -
Provisions	fr. 1'480'000.00	fr. 1'480'000.00
Provision pour pertes sur débiteurs impôts	fr. 500'000.00	fr. 500'000.00
Provision pour pertes sur débiteurs divers	fr. 980'000.00	fr. 980'000.00
Transitoires	fr. 1'085'359.86	fr. 1'074'336.47
Passifs transitoires	fr. 1'085'359.86	fr. 1'074'336.47
ENGAGEMENTS ENVERS FIN. SPECIAUX	fr. 1'578'590.58	fr. 1'410'705.17
Fonds de réserve / eaux usées	fr. -	fr. 60'121.42
Financement spéciaux eau potable	fr. 218'006.83	fr. -
Participation abris PC	fr. 1'350'583.75	fr. 1'350'583.75
Contribution places de parc	fr. 10'000.00	fr. -
FORTUNE NETTE	fr. 7'298'552.60	fr. 7'272'686.46
Excédent de l'actif	fr. 7'272'686.46	fr. 7'236'544.00
Bénéfice de l'exercice	fr. 25'866.14	fr. 36'142.46
TOTAL DU PASSIF	fr. 17'351'057.80	fr. 16'356'619.98

CONCOURS

pour rebaptiser la salle du complexe

Depuis la construction du bâtiment communal, les manifestations qui regroupent moins de 150 personnes ont généralement lieu dans la salle dite du complexe. Si l'intitulé sous-entend «salle du complexe communal», il peut surprendre ou porter à confusion...

Nous vous proposons donc d'envoyer **vos idées de nom** pour rebaptiser cette salle à l'adresse bibliovex@bluewin.ch en mentionnant en objet «Salle du complexe» et ceci **avant le 31 juillet 2019**.

Sachez toutefois que Joseph Favre, Pierrette Micheloud, Cyrille Pitteloud, Saint-Blaise et les Bourgeois ont déjà donné leurs noms à différents espaces de la Maison Gauthier...



Calendrier des manifestations juin à décembre 2019

vex info juin 2019

JUIN

- 12 Lectures de textes des ateliers d'écritures et rencontre avec l'auteure Anne Bottani-Zuber
Maison Gauthier – 19h30
- 14 Cinéma plein air – Vex – 21h30
- 16 Tournoi interscolaire de basket
CO Euseigne
- 22 Inalpe à Thyon

JUILLET

- 14 et 26 Concerts - Etudiants de l'Académie de musique Tibor Varga
Eglise paroissiale – Vex
17h le 14 juillet – 20h le 26 juillet
- 19 Cinéma plein air – Vex – 21h
- 27 et 28 26^e Brocante des Alpes – Les Collons
- 31 Fête Nationale – Les Collons

AOÛT

- 2 et 9 Concerts – Etudiants de l'Académie de musique Tibor Varga
Eglise paroissiale – Vex – 20h
- 4 Course pédestre Thyon-Dixence
- 5-10 « Montagn'Art » Symposium international, sculptures sur bois Thyon 2000, Les Collons, Les Masses, Hérémenche
- 10 2^e Tour des stations Hérémenche, Les Collons
- 15 Fête de la mi-août – Alpage de Thyon
- 24 30^e course du Grand Raid BCVS
- 30 Cinéma plein air – Vex – 20h30
- 31 Fête au village – Vex
- ? Concert des élèves de dernière année du Conservatoire cantonal
Ancienne église St-Sylve – Vex

SEPTEMBRE

- 6-7 Course pédestre du Collontrek
- ? Concert des élèves de dernière année du Conservatoire cantonal
Ancienne église St-Sylve – Vex
- 14 Sortie à la découverte des pierres à cupules
Chapelle Notre Dame du Bon Conseil – 13h30
- 21 Concert de l'Ensemble Terraciolo
Maison Gauthier
- 21 Désalpe de Thyon

OCTOBRE

- 17-19 Rallye international du Valais

NOVEMBRE

- 2 Téléthon / Pompiers – Cour d'école – Vex
- 8 Conférence Pascal Gaspoz « Sauvetage en montagne - Gestes d'urgence »
Salle du complexe – Vex
- 16 Conférence de Philippe Mayoraz
« La Garde Suisse Pontificale »
Maison Gauthier – 20h

DÉCEMBRE

- 7 Loto / FC US Hérens
Salle de gymnastique – Vex
- 13-15 Vernissage et exposition du sculpteur Roger Gaspoz – Maison Gauthier
- 21 Marché de Noël – Jeunesse bacounie
Salle de gymnastique – Vex
- ? Concert de Noël – Echo des Glaciers et Chœur mixte La Cécilia
Eglise paroissiale – Vex



Photo: Denis Emery